



V.A.E

Formation Tout Au Long de la Vie

La Validation des Acquis de l'Expérience est la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie

Objectifs

Dispositif qui permet de valider son expérience professionnelle et ses compétences par l'obtention d'un diplôme sans reprendre une formation.

Statut

Accessible aux salariés, non salariés (professions libérales, agriculteurs...), demandeurs d'emploi.

Conditions d'accès

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en rapport avec le contenu du

Financement

Selon les règles de la formation professionnelle continue propres au statut (OPCA, employeur, pôle emploi...).

Contact

MFR Bulgnéville
03-29-09-11-24
mfr.bulgneville@mfr.asso.fr
MERCIER Emeline (référente VAE)
emeline.mercier@mfr.asso.fr

Etapas de la V.A.E

- Informations, prise de contact.
- Candidature par le biais du livret 1 de recevabilité.
- Constitution-rédaction du dossier d'expérience (livret 2).
- Echange avec le jury de validation.
- Validation (obtention du diplôme ou titre totalement ou partiellement).

Accompagnement proposé

▶ Suivi personnalisé :

- Réparti dans le temps en fonction des besoins
- Aide à la réalisation des démarches
- Aide à la rédaction
- Entraînement oral.

▶ durée/organisation :

- 24 heures d'accompagnement
 - 1h de positionnement recevabilité
 - 18h compréhension/rédaction livret 2
 - 5h de préparation orale.
- Rendez-vous individuels d'1 à 2 heures, étalés sur 6 à 18 mois (selon l'avancée du livret 2).

Exemples de V.A.E

- D.E.A.E.S (pour les métiers d'aide à domicile, AMP, assistant de vie scolaire).
- CAP petite enfance, Auxiliaire puériculture
- Aide soignant
- ADVF
- Technicien Agricole...

Avantages

- Faire le point sur sa vie professionnelle.
- Gagner en confiance, en crédibilité.
- Affirmer ses capacités.
- Favoriser sa mobilité professionnelle.
- Anticiper une reconversion...